

## 20e Assemblée générale de l'ICOMOS 3-16 décembre 2020, en ligne

### Résolutions de l'Assemblée générale

#### Ordre du jour 20AG point 2 Organisation des sessions

---

##### Ordre du jour 20AG point 2-2

##### Résolution 20GA 2020/1 - Confirmation des membres du Comité des élections

###### La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Notant** que lors d'une Assemblée générale en ligne, contrairement à une Assemblée générale physique, le Comité des élections doit travailler avec le Secrétariat dès l'amont de l'Assemblée générale pour vérifier les plateformes et procédures de vote en ligne ;

**Tenant compte** de l'approbation, par le Conseil consultatif de l'ICOMOS lors de sa réunion d'octobre 2020, et sur la proposition du Conseil d'administration de l'ICOMOS, de la nomination de Gideon Koren (Président de l'ICLAFI et chef scrutateur de l'Assemblée générale de juillet 2020) et des membres du Comité des candidatures déjà en place en tant que Comité d'élection pour la 20<sup>e</sup> Assemblée générale (tout ajustement nécessaire devant être fait le cas échéant par le Conseil d'administration en novembre 2020 - si des membres devaient être remplacés) - afin qu'ils puissent travailler avec le Secrétariat international dans la perspective de cette Assemblée générale,

**Confirme** la nomination du Comité des élections comme suit :

- Chefs scrutateurs conjoints : Gideon Koren (Israël) et Alfredo Conti (Argentine)
- Scrutateurs : Ishanlosen Odiaua (Nigeria), Faika Bejaoui (Tunisie), Sharif Shams (Bangladesh), Anja Vintar (Slovénie)

---

##### Ordre du jour 20AG point 2-3

##### 20GA 2020/2 - Présences et quorum : adoption du rapport du Comité de vérification des pouvoirs

###### La 20<sup>e</sup> Assemblée de l'ICOMOS,

**Notant** que l'article 9-c des Statuts de l'ICOMOS exige que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la majorité des membres votants présents ou représentés par au moins un tiers des Comités nationaux - soit 28.

**Considérant** le rapport du Comité de vérification des pouvoirs,

###### **Prend note que**

- au 31 décembre 2019, il y avait 1125 membres votants provenant de 85 Comités nationaux et 75 membres de pays sans Comités nationaux ; pour un total de 1200 ;
- ce 3 décembre 2020, il y a 713 membres votants désignés exprimant 945 votes et représentant 65 Comités nationaux à jour de leur cotisation et ayant envoyé leur liste de membres votants et procurations ;
- la décision du Comité de vérification des pouvoirs d'ajouté 5 membres votants potentiels à ceux qui précèdent ; portant le nombre total de membres votants possibles à 950 ;

**Adopte** le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et note que les exigences de l'article 9-c des Statuts pour la validité des décisions de la présente Assemblée générale ont été remplies.

---

#### Ordre du jour 20AG point 2-4

### Résolution 20GA 2020/3 - Élection du Président, des trois Vice-Présidents et des Rapporteurs de la 20<sup>e</sup> Assemblée générale

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS **élit** en tant que :

- **Président** de l'Assemblée générale : Toshiyuki Kono (Président de l'ICOMOS) ;
  - **Vice-Présidents** de l'Assemblée générale : Sanaa Niar (Algérie) et Laura Robinson (Trésorière de l'ICOMOS) ;
  - **Secrétaire général** de l'Assemblée générale : Grellan Rourke (Vice-Président de l'ICOMOS) ;
  - **Rapporteurs** de l'Assemblée générale : Dominique Schneider (ICOMOS France) et Lucile Smirnov (Secrétariat international).
- 

#### Ordre du jour 20AG point 2-5

### Résolution 20GA 2020/4 - Adoption de l'ordre du jour

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS **adopte** son ordre du jour.

---

#### Ordre du jour 20AG point 2-6

### Résolution 20GA 2020/5 - Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale de juillet 2020

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS **adopte** le procès-verbal de l'Assemblée générale de juillet 2020.

---

#### Ordre du jour 20AG point 2-7

### Résolution 20GA 2020/6 - Présentation du rapport du Comité des candidatures

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS **adopte** le rapport du Comité des candidatures selon lequel les candidats suivants sont éligibles par l'Assemblée générale pour les postes mentionnés :

**Pour le poste de Président(e) :**

Teresa Patricio (Belgique)

**Pour le poste de Secrétaire général(e) :**

Fabian Llisterri (Espagne)

Mario Santana Quintero (Canada)

**Pour le poste de Trésorier(ère) :**

Pamela Jerome (États-Unis)

Marc Kocken (Pays-Bas)

**Pour les postes de Vice-Président(e)s :**

Riin Alatalu (Estonie)

Bo Jiang (Chine)

Leonardo Castriota (Brésil)

Aboukacem Chebri (Maroc)

Alpha Diop (Mali)  
Luigi Fusco Girard (Italie)  
Khalid El Harrouni (Maroc)  
Pamela Jerome (Etats-Unis) – si non élue au poste de Trésorier  
Mario Santana Quintero (Canada) – si non élu au poste de Secrétaire Général  
Assaad Seif (Liban)  
Maria Guadalupe Zepeda (Mexique)

**Pour le Conseil d'administration :**

Nils Ahlberg (Suède)  
Mohammad Al Aidaroos (Arabie Saoudite)  
Tariq Al Murri (Egypte)  
Naima Benkari (Algérie)  
Fernande Bodo (Cameroun)  
Adriana Careaga (Uruguay)  
Andreas Georgopoulos (Grèce)  
Han Suk-Young (Corée du Sud)  
Donald Hankey (Royaume-Uni)  
Leonid Kondrashev (Fédération de Russie)  
Anastasia Martynova (Fédération de Russie)  
Takeyuki Okubo (Japon)  
Maria Cristina Paterno (Philippines)  
Peter Phillips (Australie)  
Cyrill von Planta (Autriche)  
Nupur Prothi (Inde)  
Grainne Shaffrey (Irlande)  
Jean-Christophe Simon (France)  
Hatthaya Siriphatthanakun (Thaïlande)  
Pascall Taruvinga (Afrique du Sud)  
Zeynep Gül Ünal (Turquie)  
Stacy Vallis (Nouvelle-Zélande)

## Ordre du jour 20AG point 5

### Rapport sur le triennat 2017 – 2020 et adoption des comptes annuels

---

#### Ordre du jour 20AG point 5-5

#### Résolution 20GA 2020/7 - Approbation des comptes 2019 et décharge de responsabilités du Conseil d'administration et du Trésorier

#### La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS

**Approuve** les rapports du Président, du Secrétaire général et du Trésorier ;

**Approuve également** les comptes de l'année 2019 et accorde le quitus au Conseil d'administration et au Trésorier.

## Ordre du jour 20AG point 6

### Résolutions

---

#### Ordre du jour 20AG point 6-3

#### Résolutions sur les questions statutaires

#### Ordre du jour point 6-3-1

#### Résolution 20AG 2020/8 - Plan d'action et orientations budgétaires pour 2021-2023

**La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Rappelant** que l'article 9-d-5 des Statuts fait obligation à l'Assemblée générale de voter le programme général pour la prochaine période triennale et que l'article 10-d-12 demande au Conseil d'administration de proposer le projet de programme général ;

**Reconnaissant** que le projet de programme général a été proposé par le Conseil d'administration et recommandé par le Conseil consultatif,

**Adopte** le programme général de l'ICOMOS suivant pour le prochain triennat.

**Plan d'action de l'ICOMOS 2021 - 2023**

**Mission : Agir et être reconnus comme leaders dans la conservation du patrimoine culturel**

**Objectif :** Réaffirmer le rôle de l'ICOMOS en tant que défenseur et groupe de réflexion de premier plan respecté pour la conservation du patrimoine culturel dans le monde

**Stratégies :**

- Promouvoir activement le thème du changement climatique et du patrimoine culturel comme thème central du programme scientifique triennal  
*Résultat : Inclusion des questions et des approches relatives au patrimoine culturel dans les travaux scientifiques essentiels sur le changement climatique au niveau national et international*
- Stimuler le débat et promouvoir la discussion sur le patrimoine culturel dans le contexte de questions émergentes, telles que le racisme, l'esclavage et le genre  
*Résultat : Préparation de documents de travail sur l'intersection des questions d'actualité avec la conservation du patrimoine culturel*
- Continuer à surveiller l'impact de la pandémie du COVID-19 sur les lieux du patrimoine culturel et sur ceux qui en prennent soin  
*Résultat : Enquêtes et rapports annuels sur l'impact de la pandémie dans le monde*
- Diffuser largement le travail et les résultats de l'ICOMOS au niveau international et national par le biais de ses sites web, de ses publications et de ses conférences  
*Résultat : Chaque site web de l'ICOMOS contient des informations actualisées sur les travaux scientifiques récents*

**Mission : Développer et renforcer le réseau professionnel de l'ICOMOS**

**Objectif :** Impliquer tous nos membres et Comités dans le travail professionnel de l'ICOMOS au niveau local et international

**Stratégies :**

- Assurer la bonne gouvernance de tous les Comités nationaux, Comités scientifiques et groupes de travail en contrôlant efficacement leur caractère inclusif et leurs activités  
*Résultat : Tous les Comités et groupes impliquent activement les membres intéressés dans leurs travaux, renouvellent régulièrement leur leadership et soumettent des rapports annuels sur leurs activités*
- Impliquer les professionnels émergents dans toutes les activités de l'ICOMOS, y compris la formation, le mentorat, la sensibilisation du public et la diffusion des connaissances  
*Résultat : Tous les comités nationaux et scientifiques et les groupes de travail comptent au moins un membre professionnel émergent*
- Promouvoir des réunions et des Symposiums scientifiques en collaboration ou en partage sur des questions communes et des liens entre les programmes de travail existants, tels que les approches fondées sur les droits et les objectifs de développement durable  
*Résultat : Augmenter le nombre de réunions scientifiques impliquant plus d'un Comité scientifique international ou groupe de travail*
- Continuer à promouvoir le multilinguisme et les échanges professionnels entre les membres de différentes cultures  
*Résultat : Augmenter le nombre de textes doctrinaux et de publications de l'ICOMOS traduits, et de réunions internationales où l'interprétation simultanée est offerte, dans les deux langues de travail et dans d'autres langues internationales et nationales*
- Augmenter la communication ciblée et efficace sur les activités de l'ICOMOS

*Résultat : Utilisation accrue du calendrier international de l'ICOMOS pour faire connaître les activités nationales et internationales.*

- Partager librement les documents sur les meilleures pratiques entre les membres de l'ICOMOS

*Résultat : Augmenter le nombre de Comités nationaux et scientifiques internationaux qui publient des guides de bonnes pratiques à l'usage des membres*

**Mission : S'adresser à d'autres institutions, au secteur privé, aux autorités et aux communautés**

**Objectif :** Utiliser les réseaux de l'ICOMOS pour établir et développer des partenariats fructueux aux niveaux international, national et local avec des organismes extérieurs, en apportant les connaissances et les compétences des membres en matière de patrimoine culturel tout en recherchant et en bénéficiant des connaissances et des compétences des autres.

**Stratégies :**

- Encourager les Comités nationaux à impliquer les populations, les communautés, les institutions et les autorités locales dans les activités locales de l'ICOMOS  
*Résultat : Un nombre accru de Comités nationaux utilisent les événements internationaux (comme le 18 avril) et nationaux pour établir des liens avec les communautés locales et promouvoir le mandat de l'ICOMOS en utilisant son nom, son logo de l'ICOMOS et ses informations techniques*
- S'appuyer sur les partenariats existants avec d'autres institutions, et développer de nouveaux partenariats, pour mettre en œuvre des plans de travail communs qui étendent la portée et l'influence de l'ICOMOS dans les sphères plus larges de la conservation et de la culture  
*Résultat : Un nombre accru de plans de travail sont élaborés avec des partenaires qui offrent des possibilités d'implication des membres*
- Promouvoir l'utilisation des documents de l'ICOMOS sur les meilleures pratiques au niveau national et local  
*Résultat : Augmenter le nombre de gouvernements nationaux et locaux qui ont adopté les documents préparés par l'ICOMOS (ou l'ICOMOS avec d'autres organisations) comme normes de meilleures pratiques de conservation du patrimoine culturel*
- Renforcer le rôle de l'ICOMOS dans l'éducation du public sur la conservation du patrimoine culturel  
*Résultat : Développer un programme de webinaires permettant de présenter les travaux et les concepts de l'ICOMOS à un public plus large*
- Renforcer et promouvoir les ressources en libre accès de l'ICOMOS accessibles au public, telles que la photothèque de l'ICOMOS et les archives ouvertes de l'ICOMOS, ainsi que les publications de l'ICOMOS, telles que les guides et les lignes directrices  
*Résultat : Élargir la section Ressources du site web pour y inclure des liens facilement repérables vers des lignes directrices de bonnes pratiques telles que la gestion des risques de catastrophes*

**Mission : Nourrir et soutenir l'organisation de l'ICOMOS**

**Objectif :** Maintenir et améliorer la viabilité de l'ICOMOS en tant qu'organisation financièrement stable, avec une véritable représentativité mondiale de ses membres et un fonctionnement écologiquement durable

**Stratégies :**

- Promouvoir les avantages de l'adhésion internationale et encourager tous les Comités nationaux à augmenter leur nombre de membres internationaux  
*Résultat : Le nombre de membres au niveau international augmente chaque année*
- Soutenir la formation de nouveaux Comités nationaux et transnationaux pour relier les membres locaux entre eux, en particulier dans les régions où il y en a peu  
*Résultat : Augmenter le nombre de Comités nationaux en Afrique, dans les États arabes et dans la région Asie-Pacifique*
- Développer une politique de durabilité de l'ICOMOS pour aider toutes les parties de l'organisation à réduire leur empreinte carbone et leur impact négatif sur l'environnement  
*Résultat : Adopter une politique de durabilité lors de l'Assemblée générale de 2023*

- Développer de nouveaux modèles pour les réunions internationales statutaires qui favorisent une participation, un vote et un financement plus équitables entre tous les membres  
*Résultat : La majorité des réunions statutaires et des élections se déroulent virtuellement à l'aide de plateformes électroniques accessibles à tous les membres, les coûts étant équitablement répartis entre les participants*
- Rechercher des ressources financières et humaines durables pour atteindre les objectifs de l'ICOMOS, soutenir les fonds de solidarité de l'ICOMOS et accroître la capacité du Secrétariat  
*Résultat : Une proportion accrue des revenus de l'ICOMOS provient de sources stables et récurrentes, telles que l'adhésion d'institutions internationales.*

---

### Ordre du jour point 6-3-2

#### Résolution 20AG 2020/9 - Approbation du budget 2021

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS **approuve** le budget 2021 comme présenté dans les documents de travail.

---

### Ordre du jour point 6-3-3

#### Résolution 20AG 2020/10 - Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale annuelle 2021

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS **nomme** les membres suivants pour siéger au Comité de vérification des pouvoirs pour l'Assemblée générale annuelle de 2021 :

- Robert Quarles van Ufford (Pays-Bas) - Président
- Fauzia Qureshi (Pakistan)
- Saul Alcantara Onofre (Mexique)
- Laura Robinson (Afrique du sud)
- (nouveau Trésorier – *ex officio*)

---

### Ordre du jour point 6-3-4

#### Résolution 20AG 2020/11 - Le multilinguisme comme facteur de diversité culturelle

**La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Rappelant** les articles 10-d-8 et 21 des statuts de l'ICOMOS et la Résolution 19AG 2017/31 relative à la politique de l'ICOMOS sur la diversité culturelle et le multilinguisme, incluant un essai de développement du travail de traductions ;

**Rappelant également** le rapport du groupe de traducteurs francophones sur ses méthodes de travail,

**Souligne** le rôle du multilinguisme dans la diffusion des informations, le développement des échanges internationaux et l'intégration des membres de l'ICOMOS et de leurs langues ;

**Salue** les efforts fournis par le Secrétariat international et les groupes de traducteurs bénévoles en vue d'assurer le multilinguisme dans les activités de l'ICOMOS depuis l'adoption de la Politique sur la diversité culturelle et le multilinguisme ;

**Demande** au Conseil d'administration, au Conseil consultatif, au Secrétariat international, à tous les Comités et Groupes de travail, de donner une priorité accrue au multilinguisme, de poursuivre et d'amplifier le multilinguisme au sein de l'ICOMOS, et de mettre en œuvre les mesures ci-dessous, en fonction des contraintes relatives aux ressources disponibles :

- Compléter la traduction des Principes éthiques et des textes doctrinaux en espagnol, en conformité avec l'article 21-b des Statuts ;
  - Rendre le dispositif de traduction encore plus professionnel et performant ;
  - Élargir progressivement l'intégration généralisée des autres langues en commençant par l'espagnol ;
  - Continuer à préciser dans les cahiers des charges les exigences obligatoires et souhaitables en matière d'interprétariat lors des réunions internationales ;
  - Faciliter la communication orale lors des réunions internationales ;
- Étudier la possibilité de créer un fonds pour soutenir les traductions et l'interprétation simultanée.

---

### Ordre du jour point 6-3-5

## Résolution 20AG 2020/12 - Amendements aux Principes éthiques de l'ICOMOS

### La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** la Résolution 18AG 2014/11, l'article 7-d des Principes Ethiques et l'article 10-d-9 des Statuts ;

**Notant** le rapport du Conseil d'administration sur la mise en œuvre des Principes éthiques, les consultations des membres en 2019 et 2020 et du Conseil consultatif en 2019, ainsi que la publication des amendements aux membres en août 2020 ;

**Reconnaissant** que la révision des Principes éthiques entreprise par le Conseil d'administration est conforme aux articles mentionnés ci-dessous ;

**Ayant examiné** la révision des Principes éthiques et les amendements proposés,

**Adopte** les amendements suivants aux Principes éthiques :

- (a) À l'article 3-c, suppression des mots « Ils collaborent..., patrimoine culturel » et remplacement de ceux-ci par « Ils s'engagent dans un dialogue ouvert et solidaire. Ils contribuent à instaurer un climat de confiance et à permettre un accès transparent aux canaux de communication » ;
- (b) À l'article 3-e, remplacer celui-ci par « Les membres de l'ICOMOS soutiennent les actions de sensibilisation, de participation et de gouvernance du public dans l'identification, l'accès, la délectation, la gestion et le soutien qui est apporté au patrimoine culturel, tant au niveau local que mondial » ;
- (c) Ajout d'un nouvel article 3-f comme suit : « Lorsque les différences de conception des valeurs patrimoniales engendrent des situations conflictuelles, les membres de l'ICOMOS appuient et contribuent au processus de résolution des conflits. »
- (d) À l'article 4-c, ajouter les mots « et transparence » après « professionnalisme » et ajouter à la fin de cette phrase les mots « et au débat public » ;
- (e) Ajout d'un nouvel article 4-e comme suit : « L'ICOMOS, ses membres et ses Comités s'efforcent de mener leurs activités de manière durable » ;
- (f) À l'article 5-a-2, suppression des mots « locales, nationales ou internationales [le dernier mot figure uniquement dans la version française] » et en fin de phrase remplacer « ils ne doivent pas prendre part à la décision » par « ils ne doivent prendre aucune part aux décisions de ces instances concernant ce bien ».
- (g) À l'article 6-e, suppression du mot « Ainsi » et remplacement à sa place des mots « En particulier » et suppression du mot « ci-joints » ;
- (h) À l'article 6-f, changement proposé en anglais pas applicable à la version française où le mot « organisation » est déjà utilisé ;

(i) Ajout d'un nouveau sous-article 6-f-2 comme suit, et renumérotation des sous-articles existants subséquents dans l'article 6-f en conséquence : « Les membres de l'ICOMOS ne doivent en aucun cas, par leurs déclarations ou actions publiques, porter atteinte au crédit de l'organisation ou de ses Comités ».

---

### Ordre du jour point 6-3-7

#### Résolution 20AG 2020/13 - Examen du plan scientifique triennal

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Ayant examiné** les travaux du Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine (CCHWG) et sa publication « The Future of Our Past: Engaging Cultural Heritage in Climate Action » [L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action climatique] ;

**Tenant compte** de la recommandation du Conseil consultatif sur la révision et le recentrage du plan scientifique triennal actuel sur le développement de l'action de l'ICOMOS contre le changement climatique,

**Soutient** le développement du prochain plan scientifique triennal de l'ICOMOS 2021-2024, en vue de concentrer l'attention des Comités et des membres sur l'action contre le changement climatique par le biais d'un travail de collaboration entre les Comités scientifiques internationaux, les Comités nationaux, les groupes de travail et les membres de l'ICOMOS, et en faisant référence à la feuille de route du CCHWG, qui soit présenté au Conseil consultatif pour recommandation à l'Assemblée générale annuelle de 2021.

---

### Ordre du jour 20AG point 6-4

#### Résolutions sur des questions liées à des sites

### Ordre du jour point 6-4-1

#### Résolution 20AG 2020/14 - Protéger les vestiges antiques *in situ* à la station de métro Venizelos à Thessalonique, Grèce

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Tenant compte** de la préoccupation exprimée par ICOMOS Hellénique ainsi que de plusieurs autres déclarations inquiètes émises par des institutions et organisations nationales, mais aussi internationales officielles, scientifiques et professionnelles, ainsi que par plusieurs ONG ;

**Affirmant** l'importance exceptionnelle des vestiges antiques de la station de métro « Venizelos », un ensemble culturel datant d'une époque s'étendant de l'Antiquité tardive à la période de transition et au début de l'époque mésobyzantine (IV<sup>e</sup> - IX<sup>e</sup> siècles de notre ère), comprenant la principale route romaine pavée de marbre (Decumanus Maximus) et le centre commercial du Thessalonique romain et byzantin ;

**Notant** avec inquiétude que les propositions de développement actuelles menacent l'intégrité et l'authenticité des vestiges antiques de la station de métro de Thessalonique, modifient et amoindrissent substantiellement leur valeur de patrimoine culturel ;

**Tenant compte** également de l'Alerte Patrimoine d'ICOMOS Hellénique,

**En appelle** au Gouvernement Hellénique de ne pas procéder à la mise en œuvre du plan actuel qui implique l'enlèvement des vestiges antiques, étant donné qu'il s'agit d'un ensemble monumental qui fait partie intégrante de l'histoire de la ville de Thessalonique et du patrimoine culturel mondial ;



**Invite** les autorités helléniques chargées de la gestion, de la protection et de la conservation du patrimoine culturel à réviser le plan d'action et à mettre en œuvre les politiques et les meilleures pratiques, conformément aux dispositions de toutes les chartes internationales pertinentes, y compris la charte de l'ICOMOS pour la gestion du Patrimoine archéologique et les conventions internationales adoptées par la République Hellénique.

---

## Ordre du jour 20AG point 6-5

### Résolutions sur les textes doctrinaux

#### Ordre du jour point 6-5-1

### Résolution sur la Charte ICOMOS sur les fortifications et le patrimoine militaire ; lignes directrices pour la protection, la conservation et l'interprétation

#### **Commentaire du Comité des résolutions**

*Le projet de cette résolution, tel que publié sur le site Internet de l'ICOMOS, proposait l'adoption de la Charte sur les fortifications et le patrimoine militaire préparée par le Comité scientifique international ICOFORT.*

*Le processus d'adoption des textes doctrinaux est défini dans l'article 10 du règlement intérieur. Après les cycles de préparation et de consultation, le projet de charte doit être soumis au Conseil d'administration pour approbation six mois avant que la charte soit présentée à l'Assemblée générale pour adoption. Une vérification du processus a révélé que cela n'a pas été le cas ici, et le Conseil d'administration a donc décidé qu'il devrait à regret reporter l'approbation de cette charte et que la charte devrait être approuvée par le nouveau Conseil d'administration, après quoi elle pourrait être présentée pour adoption à l'Assemblée générale annuelle de 2021.*

*Le Comité des résolutions a examiné le processus d'élaboration d'un texte doctrinal puis la décision du Conseil d'administration et a décidé que, dans ces circonstances, la charte ne devrait pas être présentée à la 20<sup>e</sup> Assemblée générale pour adoption.*

---

## Ordre du jour 20AG point 6-6

### Résolutions sur d'autres questions liées au patrimoine

#### Ordre du jour point 6-6-1

### Résolution 20AG 2020/15 - Patrimoine culturel et urgence climatique

#### La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** la Résolution 19AG 2017/30 qui reconnaît que les activités humaines produisent des concentrations sans précédent de gaz à effet de serre (GES) modifiant le climat et appelle l'ICOMOS à relever le défi du changement climatique en trouvant des solutions fondées sur le patrimoine culturel pour mettre en œuvre l'Accord de Paris ;

**Notant** qu'en 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport spécial « Réchauffement planétaire de 1,5 °C », a conclu que les effets des changements climatiques sur les systèmes humains et naturels pouvaient être durables ou irréversibles, que ces effets ont dès à présent des conséquences négatives sur le patrimoine culturel et que la capacité de certains sites patrimoniaux à s'adapter avec succès dépendra du rythme des efforts mondiaux de réduction des GES ;

**Reconnaisant** la démonstration faite par le rapport du GIEC que pour de nombreux systèmes, l'adaptation devrait être plus problématique à 2 °C de réchauffement planétaire qu'à 1,5 °C, et que par conséquent les atteintes, pertes et dégâts subis par le patrimoine culturel en conséquence du changement climatique doivent être traités de façon appropriée, immédiatement et à tous les niveaux ;

**Constatant** que le monde ne parvient pas à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, avec des concentrations actuelles de gaz à effets de serre les plus hautes encore jamais atteintes, et que, dans le même temps, la réalité et le coût humain du changement climatique ont été mis en évidence avec l'élévation moyenne du niveau des mers, une augmentation des températures et des incendies de forêts ;

**Reconnaisant** l'immense potentiel du patrimoine culturel pour favoriser une action climatique inclusive, transformatrice et juste, notamment en renforçant l'ambition et la capacité d'action des communautés, en soutenant l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, en contribuant aux interventions visant à réduire les émissions de GES et en atténuant les pertes et les dégâts causés par les impacts du climat ;

**Reconnaisant** que la présente pandémie de COVID-19 a livré quelques leçons essentielles, dont l'impératif de tenir compte de la science, des conséquences d'une rupture entre les humains et la nature, de l'importance de se recentrer sur les besoins des plus vulnérables et du fait qu'un changement social et économique rapide et radical est possible lorsque la société le veut ;

**Notant** qu'en novembre 2019, plus de 11 000 scientifiques ont conjointement déclaré la terre confrontée à une urgence climatique, de manière claire et sans équivoque, et que beaucoup de pays, juridictions et organisations ont également reconnu et déclaré cette urgence ;

**Déclare** une urgence climatique et écologique et appelle les autres organisations œuvrant pour la culture et le patrimoine à faire de même ;

**Invoque à nouveau** la nécessité de mieux faire collaborer le patrimoine culturel et la recherche scientifique sur le climat et, à cet égard ;

**Se félicite** du projet de Plan scientifique triennal de l'ICOMOS et de la décision du GIEC de juin 2020 d'approuver la proposition conjointe de l'UNESCO et de l'ICOMOS d'organiser en 2021 une Réunion d'experts internationaux du GIEC sur la culture, le patrimoine et le changement climatique;

**Appelle** à une action collective urgente de tous les acteurs concernés, pour protéger du changement climatique le patrimoine culturel et naturel, comprenant l'évaluation de la vulnérabilité et une gestion adaptée ainsi que la mise en œuvre de mesures de précaution collectives visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5° C ;

**Remercie** le Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine, les 32 Comités nationaux et scientifiques internationaux, ainsi que les quelque 50 experts invités, pour leurs contributions au rapport de l'ICOMOS publié en 2019 « The Future of Our Past » qui examine les mille façons dont le patrimoine culturel pourrait mener une action climatique et dresse également un catalogue des nombreuses conséquences négatives subies par différents types de patrimoine ;

**Note** l'invitation à l'action pour le climat durant l'année 2021 du Redémarrage du Plan scientifique triennal de l'ICOMOS, visant à identifier collectivement les moyens d'élargir les connaissances et à définir de bonnes pratiques dans l'appui de réponses patrimoniales au changement climatique ;

**Appelle** toute la communauté de l'ICOMOS à mettre en œuvre des réponses patrimoniales aux changements climatiques qui :

- S'efforcent de protéger tous les types de patrimoine des impacts du changement climatique, actuels et prévisibles, survenant soudainement ou lentement, en mettant en place des évaluations de la vulnérabilité et des risques, un suivi et en mettant en œuvre des stratégies appropriées d'adaptation au changement climatique et des stratégies d'atténuation des catastrophes, de préparation, d'intervention et de rétablissement tenant compte des risques ;
- Tentent de concrétiser le potentiel du patrimoine culturel – du patrimoine matériel comme immatériel, mais aussi des connaissances et pratiques des communautés locales – pour

- contribuer à la force de changement, favoriser la réduction des GES ainsi que l'adaptation au climat et offrir des voies de résilience au climat qui renforcent le développement durable ;
- S'efforcent de relier les réponses patrimoniales au changement climatique aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies - en particulier à l'ODD13 sur les changements climatiques - afin de s'assurer que ces réponses soient holistiques et incluent les dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles de la durabilité, ainsi que celles de la paix, de la justice et des partenariats ;
  - Reconnaittent que les pratiques existantes de conservation du patrimoine, leurs outils, évaluations et méthodologies nécessiteront d'être complétés par des approches nouvelles, coopératives, transdisciplinaires et participatives, et par des modèles pertinents au regard de l'enjeu mondial du changement climatique ;
  - Reconnaittent que l'équité et la justice sont essentielles pour comprendre et relever les défis du changement climatique, y compris par la solidarité avec les peuples indigènes et les communautés vulnérables et en première ligne, par une gouvernance participative du climat et par des approches tenant compte du genre, des droits humains et fondées sur les droits ;
  - Font collaborer, dans les politiques et les programmes, quand nécessaire, conservations de la nature et de la culture, savoirs endogènes et traditionnels, et également des approches à l'échelle du paysage ;

**Encourage** tous les Comités nationaux de l'ICOMOS à adopter des programmes liés au changement climatique dans leur propre pays, comprenant des actions visant à mieux protéger le patrimoine des impacts climatiques, à accroître la participation à des réseaux sur le changement climatique, à l'instar du Réseau Patrimoine Climatique, et à impliquer les gouvernements et autres parties extérieures concernées dans des politiques et processus de planification applicables au climat, par exemple en s'assurant de l'inclusion du patrimoine culturel dans les cadres nationaux d'adaptation au changement climatique ;

**Encourage** tous les Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS à adopter des programmes liés au changement climatique et des activités dans leurs domaines propres, y compris à œuvrer pour faire de la connaissance des changements climatiques une compétence de base de la gestion du patrimoine, et à veiller à ce que les bonnes pratiques de conservation soient modifiées si nécessaire pour trouver d'autres moyens de préserver l'intérêt du patrimoine dans un contexte de changement climatique ;

**Encourage** les organisateurs de tous les événements de l'ICOMOS à tenir compte de leur empreinte carbone et à établir des plans pour la réduire.

---

## Ordre du jour point 6-6-2

### Résolution 20AG 2020/16 - Protéger les sites patrimoniaux des conflits politiques et des troubles civils

**La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Reconnaittant** que l'accès au patrimoine culturel constitue un droit humain universel ;

**Notant** que le patrimoine culturel enrichit la qualité de vie de toutes les populations, encourage le développement économique et favorise la cohésion sociale ;

**Prenant acte** des diverses chartes et déclarations relatives à la protection du patrimoine culturel et aux droits humains ainsi que des législations sur la protection du patrimoine culturel dans différents pays ;

**Considérant** que la protection du patrimoine implique des responsabilités pour les individus, les communautés et les nations ainsi qu'une compréhension et un respect mutuels à l'égard des toutes les formes d'expression culturelle qui améliorent la qualité de vie et la cohésion sociale ;

**Tenant compte** du fait que la conservation et la gestion du patrimoine vivant s'effectuent grâce au transfert de connaissances et de compétences entre les générations, en collaboration avec les communautés ;

**Exprimant** son inquiétude devant les actions destructrices généralisées envers les sites et monuments historiques et les lieux de mémoire,

### **Décide**

- Qu'un important effort doit être fourni pour favoriser la protection du patrimoine culturel dans les situations de conflit politique et de troubles civils ;
- D'envisager de renforcer les efforts des membres de l'ICOMOS pour préserver et promouvoir le patrimoine culturel de toutes les nations ;
- De souligner le rôle de tous les experts et conservateurs concernés par le patrimoine culturel en vue de favoriser une démarche scientifique et éthique inclusive pour la protection, la sauvegarde et la gestion des sites patrimoniaux ;
- D'encourager l'intégration de mesures préventives dans les plans de gestion et de conservation afin de sauvegarder les sites patrimoniaux des impacts des conflits politiques et des troubles civils.

---

### **Ordre du jour point 6-6-3**

### **Résolution 20AG 2020/17 - Protéger notre patrimoine bâti, paysager et culturel contre les incendies**

#### **Commentaire du Comité des résolutions**

*Le projet de cette résolution, publiée sur le site Internet de l'ICOMOS, comprenait une annexe détaillant considérablement sa mise en œuvre. Suite à la phase de consultation, le Comité a reçu des commentaires des membres s'opposant à l'inclusion de l'annexe au motif qu'elle équivalait à un texte doctrinal et qu'elle n'avait pas fait l'objet de la révision générale et réfléchi par l'ensemble de l'ICOMOS, comme un texte doctrinal devrait l'être avant d'être présenté à l'Assemblée générale pour adoption. L'inclusion de l'annexe constituait pour l'avenir un dangereux précédent de contournement du processus approprié de révision et dépréciait le travail des membres et des Comités qui ont pris le temps et le soin de suivre le bon processus, tel qu'établi par le Règlement intérieur.*

*Le Comité des résolutions a examiné les objections soulevées et, après discussion, a décidé qu'elles devaient être soutenues. La résolution adoptée omet donc l'annexe, et inclut dans le dernier paragraphe une demande de diffusion des lignes directrices auprès des membres pour commentaires et révision.*

#### **La 20<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS,**

**Rappelant** les incendies importants et dévastateurs qui ont frappé des sites patrimoniaux, dont récemment la cathédrale Notre-Dame (Paris, France), le musée national du Brésil (Rio de Janeiro), la cathédrale de Nantes (France), la Porte Sungnyemun (Séoul, République de Corée), les tombeaux des rois du Buganda (Kasubi, Ouganda), le château de Shuri (Naha, Japon), l'église de Milot (Haïti), le couvent de Novodievitchi (Moscou, Fédération de Russie), la Glasgow School of Art (UK), l'église de la Dormition (Kondopoga, Fédération de Russie), l'église Parroquia de la Asunción (Santiago, Chili) et de nombreux autres sites et édifices de valeur culturelle ;

**Notant** que la mission de l'ICOMOS est de promouvoir la conservation et la protection des monuments, des ensembles et des sites, y compris la nécessité de préserver ces biens contre le feu et d'autres catastrophes ;

**Réitérant** l'adhésion de l'ICOMOS aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) et reconnaissant que l'intégration adéquate de la gestion des risques de catastrophe, particulièrement en relation avec les incendies, est un élément essentiel pour répondre à ces Objectifs et les atteindre efficacement ;

**Prenant en compte** le fait que les incendies continuent de causer des dommages importants et évitables, voire la perte totale de nos sites et édifices patrimoniaux ;

**Reconnaissant** que les chantiers, dont ceux de conservation, de restauration, de réhabilitation, constituent une période des plus vulnérables et à haut risque dans la vie de ces édifices et sites

historiques, accroissent considérablement la menace d'incendie, et que ces activités doivent d'être traitées de façon appropriée par un expert en matière d'incendie ;

**Reconnaisant** qu'il existe d'importantes possibilités de réduire à la fois le risque d'incendie et les dommages qui en résultent, notamment par des mesures de prévention, d'atténuation, de réaction et de rétablissement,

**Appelle** l'ensemble des membres de l'ICOMOS, Comités nationaux, Comités scientifiques internationaux, Groupes de travail ainsi que tous les membres individuels et institutionnels, à mettre tout en œuvre pour mieux protéger notre patrimoine des incendies et à entreprendre des actions pertinentes dont :

- Acquérir des connaissances liées aux incendies, risques d'incendie et au mode d'action – problèmes de sécurité, prévention, atténuation, des mesures et stratégies d'intervention et de rétablissement –, et les diffuser à grande échelle dans l'ensemble de l'ICOMOS ;
- S'assurer que les connaissances, méthodes et matériaux locaux, indigènes et traditionnels, relatifs aux incendies soient incorporés dans toutes ces actions ;
- Accroître la sensibilisation, le renforcement des capacités et la diffusion de l'information par divers moyens ;
- Encourager et engager l'élaboration de politiques culturelles, de codes, de normes, de directives, de procédures de suivi et promouvoir des lois protégeant les sites et édifices patrimoniaux des incendies ;
- Inclure les avis d'experts dûment qualifiés dans les analyses de risques d'incendie et de vulnérabilité, dans les projets de plans de gestion et d'inscription au patrimoine mondial, pour garantir que ces documents comportent des recommandations adéquates pour réduire les risques présentés par le feu ;
- Élaborer, mettre en œuvre et renforcer des stratégies de prévention au feu adéquates et tenant compte des risques pour régler les problèmes de sécurité-incendie, répondant aux enjeux de sécurité incendie avant, pendant et après les travaux de construction, rénovation, réhabilitation et/ou conservation ;
- Élaborer des critères pour maintenir l'authenticité et y répondre adéquatement dans les étapes de prévention et d'atténuation afin que des mesures appropriées de prévention incendie, d'atténuation, d'intervention et de rétablissement soient mises en place ;
- S'assurer que les personnes engagées dans les activités et les domaines liés aux incendies, à la sécurité des personnes et à la protection des édifices et sites patrimoniaux, – y compris dans les étapes d'analyse, de planification, de stratégie, d'évaluation, de conception, de documentation, de mise en œuvre, de délégation, de maintenance et de gestion –, aient l'expertise, la formation et l'expérience requises en matière d'incendie dans les domaines concernés, dont l'ingénierie contre le feu, la gestion des risques de catastrophe, le patrimoine culturel et l'intervention d'urgence ;

**Demande** au Conseil consultatif, au Conseil scientifique et aux Comités scientifiques internationaux et Groupes de travail concernés de lancer des travaux visant à :

- Comprendre les enjeux et les défis relatifs à la sécurité incendie, auxquels sont confrontés tous les intervenants en charge des édifices et sites du patrimoine culturel ; il s'agit notamment de l'identification des besoins, des défis et des opportunités liés au renforcement des capacités, de la sensibilisation et la formation, ainsi que de l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention, d'atténuation, d'intervention et de rétablissement ;
- Définir et élaborer des méthodes, dont les activités en matière de renforcement des capacités, pour aider à répondre plus efficacement aux enjeux et aux résultats de la recherche effectuée, et :
- Élaborer des directives pour aider à mieux protéger les édifices et sites patrimoniaux du risque d'incendie, en intégrant les résultats de la recherche, et les diffuser à l'ensemble des membres de l'ICOMOS pour commentaires et examen conformément au Règlement intérieur.

---

#### Ordre du jour point 6-6-4

#### Résolution 20AG 2020/18 - Principes européens de qualité

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** la Déclaration de Florence sur le patrimoine et le paysage en tant que valeurs humaines (2014), adoptée lors de la 18<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, qui souligne le rôle de l'ICOMOS dans le développement d'outils visant à améliorer la qualité de vie des personnes et des communautés grâce à la gestion du patrimoine culturel mondial ;

**Reconnaissant** que l'intégration des pratiques patrimoniales dans la société enrichit le concept de « qualité » des interventions sur le patrimoine culturel matériel et immatériel, que des considérations plus holistiques et une approche fondée sur les valeurs, susceptibles de contribuer positivement aux quatre piliers du développement durable, devraient guider les investissements ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel ;

**Soulignant** que le patrimoine culturel présente un caractère transversal croisant divers domaines d'action et des plans d'investissement, que ces derniers peuvent tirer profit de l'intégration des principes et des normes de conservation qui produisent des bienfaits environnementaux, culturels, sociaux et économiques ; que, parallèlement, l'impact direct et indirect sur la mise en valeur, la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel devrait être pris en compte dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques et actions ;

**Reconnaissant** les résultats obtenus lors de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 dans la promotion du débat, de la recherche et de l'échange de bonnes pratiques sur la qualité des interventions sur le patrimoine culturel, et les progrès réalisés au niveau européen avec la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005) et la Déclaration de Davos « Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe » (2018),

**Se félicite** de la parution des « Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'Union Européenne ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel », préparés par l'ICOMOS, sous le mandat de la Commission européenne et dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, document qui fournit des orientations sur les principes de qualité à l'intention de tous les intervenants impliqués directement ou indirectement dans des interventions financées par l'Union Européenne qui pourraient avoir un impact sur le patrimoine culturel ; il favorise l'adoption de mesures de qualité en sensibilisant et en renforçant la mise en œuvre des Principes et des normes de conservation à chaque étape d'un projet, de la conception à l'achèvement ;

**Appelle** les Comités nationaux et les groupes régionaux de l'ICOMOS :

- À promouvoir la traduction des « Principes européens de qualité » dans les langues nationales ;
- À développer des outils similaires en tenant compte des spécificités des communautés locales et régionales et des divers investissements publics et privés dans le patrimoine culturel pour leurs adoption et mise en œuvre ;
- À collaborer et s'associer avec les organisations concernées pour en assurer la diffusion et l'application.

---

## Ordre du jour point 6-6-5

### Résolution 20AG 2020/19 - Approches du patrimoine culturel centrées sur les personnes

#### La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Considérant** la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies (ONU), qui reconnaît que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ;

**Considérant** l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) en tant que plan d'action mondial pour les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, qui reconnaît que la résilience et la durabilité des communautés dépendent de la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ;

**Considérant** la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris, qui soulignent la nécessité d'une action ambitieuse et précoce pour atténuer

les causes du changement climatique et s'adapter à ses impacts affectant déjà mondialement les communautés, les cultures et les droits, menaçant la survie des générations futures ;

**Considérant** la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (la « Convention du patrimoine mondial »), qui, dans sa mise en œuvre, met en valeur les interactions entre culture et nature de valeur universelle exceptionnelle, ainsi que la nécessité fondamentale de préserver un équilibre entre patrimoines culturel et naturel ;

**Reconnaissant** la nécessité du leadership de l'ICOMOS pour relever les défis contemporains liés au patrimoine culturel - sociaux, économiques, culturels et environnementaux – à travers la contribution de ses membres aux stratégies de développement durable, à l'adaptation au changement climatique et aux solutions d'atténuation, à la sauvegarde de la diversité culturelle, aux droits des générations passées, présentes et futures ainsi qu'à ceux des peuples autochtones et des communautés locales ;

**Rappelant** les principes fondateurs de l'ICOMOS exprimés dans la Charte de Venise, appelant à la sauvegarde du patrimoine culturel pour les générations futures, et la doctrine de l'ICOMOS développée à ce jour pour traiter des questions évoquées plus haut, notamment la Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur de développement, la Déclaration de Buenos Aires sur les Approches fondées sur les droits et les résolutions respectives de l'Assemblée Générale sur « Notre Dignité Commune », le développement durable, les Professionnels émergents, le changement climatique et le patrimoine, ainsi que sur le patrimoine autochtone ;

**Reconnaissant** que les expressions culturelles sont essentielles pour aider l'humanité à s'adapter durablement aux défis, en particulier en ces temps incertains, comme le montre cette crise mondiale du COVID-19 qui a eu un impact sur les interactions humaines et a mis en évidence leur vulnérabilité ainsi que celle de l'accès aux lieux,

#### **Décide**

- De soutenir et de chercher à élargir la coopération constante des Comités scientifiques internationaux, des groupes de travail et des Comités nationaux en relation avec les objectifs communs de développement durable, l'action contre le changement climatique, la diversité culturelle, les approches fondées sur les droits humains et les diverses formes de patrimoine culturel autochtone, les communautés ethniques et les groupes culturels locaux associés ;
- De soutenir en outre l'intégration des axes de travail sur ces objectifs communs dans les cadres théoriques et conceptuels de l'ICOMOS ainsi que dans ses opérations institutionnelles et ses bonnes pratiques, de manière coordonnée, collaborative, intergénérationnelle et transversale ;
- De promouvoir les approches centrées sur les personnes, les liens entre les personnes, le patrimoine et les lieux, le dialogue et l'entente interculturels, la durabilité et le bien-être au sein des politiques et des pratiques patrimoniales locales, nationales et internationales ; cela permettra de mieux exploiter toute la capacité du patrimoine culturel à ouvrir des voies de résilience face au changement climatique, renforcer le développement durable, tout en promouvant une transition juste vers un avenir à faible émission de carbone ;
- De respecter les droits des communautés patrimoniales et des personnes, tout en reconnaissant et en cherchant à réconcilier les droits concurrents et conflictuels, mais aussi en tenant compte des générations passées, présentes et futures, de considérer leur rôle dans le développement et la mise en œuvre de stratégies de résilience dans un monde en mutation rapide et enfin d'aider les autorités à donner aux populations les moyens de maintenir et de développer leurs valeurs et leurs façons de vivre de manière digne, responsable et durable ;
- D'œuvrer à une synergie de la conservation et de la gestion durables du patrimoine culturel avec les diverses préoccupations culturelles, environnementales et socio-économiques des populations et communautés, en établissant des partenariats avec les secteurs pertinents, tels que les services sociaux et de santé, les industries culturelles et créatives, la conservation de la nature et de la biodiversité, le tourisme, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ainsi que les infrastructures et les fournisseurs d'énergie.

## Ordre du jour 20AG point 6-7 Résolutions sur les questions organisationnelles

### Ordre du jour point 6-7-1 Résolution 20AG 2020/20 - Réunions statutaires virtuelles en 2021

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

#### Tenant compte du fait que

- La pandémie de COVID-19 continue de perturber gravement l'activité mondiale normale et continue d'être hors de contrôle dans certaines parties du monde ;
- De nombreux pays ont interdit les voyages internationaux (à quelques exceptions près pour les citoyens rentrant dans leur propre pays), en plus de restreindre les grands rassemblements de personnes et de fermer de nombreux lieux publics ;
- Les articles 9-b, 10-b et 12-b des Statuts de l'ICOMOS exigent que l'Assemblée générale se réunisse au moins une fois par an, le Conseil d'administration se réunisse au moins deux fois par an ; et le Conseil consultatif se réunisse une fois par an conjointement avec l'Assemblée générale annuelle ;
- Bien que les réunions par téléconférence ne soient pas spécifiquement interdites dans les Statuts, les Statuts et le Règlement intérieur sont muets sur la manière dont les actions requises de l'Assemblée générale et du Conseil consultatif énumérées à l'article 9-d des Statuts doivent être accomplies si les circonstances l'empêchent de se dérouler sous forme de réunions physiques ;

**Considérant** la Résolution AG2020-7-5 adoptée par l'Assemblée générale en juillet 2020 permettant à l'ICOMOS de tenir toutes les réunions statutaires en 2020 sous forme de réunions virtuelles, pas nécessairement en conjonction les unes avec les autres, et affirmant que les décisions et délibérations de ces réunions seraient pleinement valables ;

#### Reconnaissant

- La probabilité qu'en 2021 les réunions du Conseil d'administration, les réunions du Bureau, l'Assemblée générale annuelle et les réunions du Conseil consultatif continueront de devoir se tenir sous forme de réunions virtuelles pour permettre aux membres de l'ICOMOS d'assister aux réunions et de participer aux décisions et au vote en nombre suffisant ;
- Qu'en raison de la nature des réunions virtuelles, il n'est pas pratique de tenir nécessairement des réunions conjointement - comme lorsqu'elles se déroulent sur le même lieu physique,

#### Décide

- Que toutes les prochaines réunions statutaires de l'ICOMOS en 2021 pourront se tenir si nécessaire sous forme de réunions virtuelles (Assemblée générale, Conseil consultatif, réunions du Conseil d'administration et du Bureau), tout en veillant au respect des Statuts ;
- Que ces réunions ne seront pas nécessairement tenues conjointement, pour faciliter l'organisation des réunions virtuelles ;
- Que les décisions et délibérations de ces réunions virtuelles seront considérées comme pleinement valables.

---

### Ordre du jour point 6-7-2 Résolution 20AG 2020/21 - Méthodes de travail internes - Groupes de travail et points focaux

La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Tenant compte** d'article 14-a et 14-d des Statuts et d'article 78 du Règlement intérieur de l'ICOMOS;

**Reconnaissant** la nécessité pour l'ICOMOS d'organiser des discussions et des activités sur des thèmes d'actualité ;



**Consciente** de la nécessité de permettre à différentes formes de travail de s'épanouir dans des discussions et un travail scientifique à une époque de changements rapides ;

**Tenant compte** du projet de directives pour les groupes de travail et les points focaux qui ont été préparées par le Groupe de travail sur les Principes d'Eger-Xian, présenté au Conseil scientifique et qui sera diffusé aux membres pour commentaires,

**Demande** au Conseil d'administration de réfléchir, en coopération avec le Conseil consultatif, à l'étendue des tâches, des responsabilités et des droits, ainsi qu'à l'organisation des groupes de travail et des points focaux de l'ICOMOS, afin que leurs travaux soient suffisamment guidés, et d'envisager l'élaboration de lignes directrices ou un amendement du règlement intérieur, en conséquence.

---

### Ordre du jour point 6-7-3

### Résolution 20AG 2020/22 - Professionnels émergents de l'ICOMOS

**La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Tenant compte** de la création et de la croissance du Groupe de travail des Professionnels émergents (GTPE) depuis 2016, de la résolution 19GA 2017/33 sur l'« Initiative des Nouveaux professionnels », et des statuts types de CSI qui incluent les professionnels émergents, avec les projets réussis et la collaboration inter-Comités, la participation diversifiée aux événements de l'ICOMOS ;

**Rappelant** la représentation croissante des professionnels émergents via des groupes de travail internes dédiés au sein des Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS,

**Demande** au Conseil d'administration de donner la priorité au développement d'un programme ICOMOS de mentorat, piloté conjointement par le Conseil d'administration, le Groupe de travail des professionnels émergents, les Comités nationaux et scientifiques internationaux, qui soit prêt à être présenté en 2021, avec un essai de mise en œuvre en 2022-2023 et un examen des résultats lors de l'AG2023 ;

**Demande** aux Comités nationaux et scientifiques internationaux de soutenir de manière proactive le dialogue scientifique intergénérationnel et multiculturel au sein de l'ICOMOS en les appelant à développer des projets avec le GTPE, destinés à impliquer les professionnels émergents et les membres experts dans l'exploration des concepts et des problématiques en mutation dans la sphère patrimoniale ;

**Demande** à tous les Comités de l'ICOMOS d'impliquer systématiquement les professionnels émergents dans la gestion, la communication et la coordination des événements et initiatives de l'ICOMOS ;

**Demande** au Conseil consultatif de confirmer la mise en œuvre cohérente de l'implication des professionnels émergents dans les Comités nationaux et scientifiques internationaux, et d'encourager la création continue de groupes et de réseaux nationaux et scientifiques internationaux de professionnels émergents ;

**Demande** au Conseil d'administration d'identifier et d'activer des mécanismes pour accroître le financement en appui d'activités favorisant la collaboration intergénérationnelle et la croissance professionnelle.

## Ordre du jour 20AG point 11

### Clôture

---

#### *In Memoriam*

La 20<sup>e</sup> Assemblée de l'ICOMOS,

**Reconnait** la contribution importante aux travaux de l'ICOMOS ainsi qu'au domaine du patrimoine culturel des membres et défenseurs du patrimoine suivants qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale triennale en 2017 et

**Exprime** ses condoléances à leurs familles, leurs collègues, ainsi qu'à leurs Comités nationaux et scientifiques internationaux :

Lamia Al Gailani Werr (Irak), Hailemeleket Agizew (Ethiopie), Yves Boiret (France), Maria Joycelyn Bolhayon-Mananghaya (Philippines), Sherban Cantacuzino (Royaume-Uni), Henry Cleere (Royaume-Uni), Marco Dezzi Bardeschi (Italie), Hans Dorn (Allemagne), Gabriele Fangi (Italie), Géza Hajós (Autriche), John Hurd (Royaume-Uni), Ian Jack (Australie), Anatoly Nikolaevich Kirpichnikov (Russie), Eusebio Leal Spengler (Cuba), Sung Kyun-Kim (Corée), David Lowenthal (Royaume-Uni), Annie Van Marcke de Lummen (Belgique), André Matthys (Belgique), William J. Murtagh (États-Unis), Annie Neyret (France), Michael Petzet (Allemagne), Hannelore Puttering (Allemagne), Roland Silva (Sri Lanka), Gennaro Tamponi (Italie), Jiří Toman (Suisse), Sebastiano Tusa (Italie), Augusto Villalón (Philippines), David Yencken (Australie), Dionysios Zivas (Grèce)

---

## Ordre du jour 20AG point 11-1

### Remerciements

La 20<sup>e</sup> Assemblée de l'ICOMOS,

#### **Remercie**

- **Le Conseil d'administration sortant** pour leur service à l'ICOMOS, et en particulier ceux qui ne continuent pas dans le nouveau Conseil :
  - o L'ancienne trésorière générale : Laura Robinson (Afrique du Sud),
  - o Les anciens vice-présidents : Rohit Jigyasu (Inde) et Grellan Rourke (Irlande),
  - o Les anciens membres du conseil d'administration : Elena Korcka (Grèce) et Clara Rellensmann (Allemagne),
  - o Ainsi que les deux experts invités à la Commission : Khalid El Harrouni (Maroc), Mohammad Al-Aidaros (Arabie Saoudite) ;
- **Les candidats** qui se sont présentés aux élections, avec ou sans succès, pour leur volonté de servir l'organisation ;
- **Le Président, le Secrétaire général, le Trésorier, les Vice-Présidents et tous les nouveaux membres du Conseil d'administration** nouvellement élus pour avoir assumé cette tâche et pour leur avoir souhaité beaucoup de succès dans la direction de notre organisation pour les 3 années à venir ;
- **Tous ceux qui ont contribué et donné de leur temps** pour faire de cette première assemblée générale en ligne de l'ICOMOS un succès :
  - o **Les Commissions et le Bureau de l'Assemblée Générale**
    - Président de l'AG : Toshiyuki Kono (ancien président de l'ICOMOS),

- Vice-présidents de l'AG : Sanaa Niar (Algérie) & Laura Robinson, (ancienne trésorière de l'ICOMOS),
  - Secrétaire général de l'AG : Grellan Rourke (ancien vice-président de l'ICOMOS),
  - Rapporteurs de l'AG : Dominique Schneider (ICOMOS France) & Lucile Smirnov (Secrétariat international) ;
- **La Commission de vérification des pouvoirs**
    - Robert Quarles van Ufford (Pays-Bas) – Président,
    - Fauzia Qureshy (Pakistan),
    - Saul Alcantara Onofre (Mexique),
    - Laura Robinson (*ex officio*) (Afrique du Sud) ;
  - **Tous les auteurs de résolutions et le Comité des résolutions**
    - Kirsti Kovanen (Finlande) – Président,
    - Chilangwa Chaiwa (Zambie),
    - Priyanka Singh (Inde),
    - Adriana Careaga (Uruguay),
    - Marilyn Truscott (Australie),
    - Michèle Callut (Belgique),
    - Membres *ex officio* : Laura Robinson (ancienne Trésorière), Peter Phillips (ancien Secrétaire général), Marie-Laure Lavenir (DG), and Lucile Smirnov (Secrétariat International) ;
  - **La Commission des scrutateurs et des candidatures, qui a également fait office de Commission des élections**
    - Gideon Koren (Israël) et Alfredo Conti (Argentine),
    - Ishanlosen Odiaua (Nigeria),
    - Faika Bejaoui (Tunisie),
    - Sharif Shams (Bangladesh),
    - Anja Vintar (Slovénie);
  - **Le jury du Prix Gazzola et des membres d'honneur**
    - Gustavo Araoz (Président honoraire),
    - Sofia Avgerinou-Kolonia (Grèce),
    - Olga Orive (Mexique),
    - Hae-Un Rii (République de Corée) ;
  - **La société Euro-Vote** pour leur accompagnement fiable et diligent de nos processus de vote, à la société Interprefy et à leurs interprètes pour l'interprétation anglais-français ;
  - **Le Secrétariat international de l'ICOMOS** – Laura Maxwell, Eva Caclin, Angélique Ploteau, Lucile Smirnov, Marie-Laure Lavenir, Gaia Jungeblodt pour leur remarquable travail pour l'organisation de cette Assemblée générale ;
  - **Tous les membres de l'ICOMOS qui ont participé** au processus de vote en ligne et se sont joints aux sessions en ligne - pour assurer la continuité statutaire de notre organisation au cours d'une année très particulière.

**Remercie** avec gratitude tous les Comités, membres, amis et soutiens de l'ICOMOS (voir la liste complète ci-dessous) qui ont généreusement donné et relayé la campagne de Crowdfunding de l'ICOMOS « Donnez aux professionnels du patrimoine l'opportunité d'avoir un impact » qui a couvert tous les coûts logistiques de la 20<sup>e</sup> Assemblée générale et qui financera des projets en cours et futurs de l'ICOMOS.

**Liste des donateurs**

**Comités**

Australia ICOMOS  
 ICOMOS Autriche  
 ICOMOS Belgique Flandres  
 Bruxelles  
 ICOMOS Canada  
 ICOMOS COVID 19 Task  
 Force  
 ICOMOS Corée

ICOMOS Danemark  
 ICOMOS Espagne  
 ICOMOS Estonie  
 ICOMOS ICAHM  
 ICOMOS Irlande  
 ICOMOS Israël  
 ICOMOS Italie  
 ICOMOS Lituanie

ICOMOS Luxembourg  
 ICOMOS Malaisie  
 ICOMOS Mexique  
 ICOMOS Pays-Bas  
 ICOMOS Suède  
 ICOMOS Suisse

**Individus**

Ahlberg, Nils  
 Alatalu, Riin  
 Al-Murri Tariq  
 Aoki, Miho  
 Araoz, Gustavo  
 Arokiasamy, Clara  
 Arroyo, Silvia  
 Babos, Rezso  
 Beheran, Ricardo  
 Bhattacharya, Ananya  
 Biggi, Christian  
 Bochoidze, Merab  
 Bodo, Fernande  
 Bomfim, Christiano  
 Braakhuis, Frank  
 Brown, Steve  
 Buckley, Kristal  
 Burke, Sheridan  
 Caballero, Gabriel  
 Yoloxochitl Lucio  
 Careaga, Adriana  
 Carneiro Fuentes, Daniela  
 Catalano, Alejandrina  
 Cazamir, Radu  
 Cernansky, Martin  
 Chabbi, Amel  
 Cloyd, Paul  
 Cocco, Jose  
 Cooney, Gabriel  
 Coulibaly, Kani  
 Crowther, Kathleen  
 Danis, Kerime  
 De Marco, Luisa  
 Dimitrova, Elena  
 Ditoiu, Nina  
 Dos Santos Junior, Jose  
 Claudio  
 Dushkina, Natalia  
 Efremovski, Martin  
 El Harrouni, Khalid  
 Flores Roman, Milagros  
 Flury-Rova, Moritz  
 Gamble, Barry  
 Gernigon, Karim  
 Gerrouge, Tony  
 Ghata, Bahij  
 Gil, Jihye  
 Gowen, Margaret  
 Gutscher, Daniel  
 Gygax, Marc  
 Häfliger, Toni

Hagiwara, Sadahiro  
 Hall, Andrew  
 Han, Suk-Young  
 Hankey, Donald  
 Harboe, Thomas "Gunny"  
 Hastings, Bill  
 Holtorf, Cornelius  
 Hoppe, Thomas  
 Horn, Gabriele  
 Inaba, Nobuko  
 Isa, Mariana  
 Ishino, Toshikazu  
 Jackson-Stepowski, Susan  
 Jakhelln, Gisle  
 Jerome, Pamela  
 Jungeblodt, Gaia  
 Kamyab, Kamyar  
 Kelley, Stephen  
 Kelly, Beatrice  
 Kiera, Agnieszka  
 Kitamura, Miwako  
 Kondrashev, Leonid  
 Kono, Toshiyuki  
 Laotan-Brown, Tokie  
 Lavenir, Marie-Laure  
 Lee, Elizabeth  
 Lee, Yuna  
 Lennon, Jane  
 Llisterri, Fabian  
 Logan, William  
 Long, Nicholas  
 Luengo, Monica  
 Macdonald, Susan  
 Mackay, Richard  
 Mahdy, Hossam  
 Mahlins, Artjoms  
 Makoto, Akasaka  
 Markeviciene, Jurate  
 Martinez Yañez, Celia  
 Mathisen, Bente  
 Medouar, Fatime-Zahra  
 Membre ICOMOS Slove  
 nie  
 B.S.  
 Mercereau, Marie-Helene  
 Mizoguchi, Koji  
 Molnar, Jim  
 Morse, Andrea  
 Naito-Akieda, Yumi Isabelle  
 Neal, Darwina  
 Nikolaeva, Viktoria  
 Nishi, Kazuhiko

Nybye, Camilla  
 O'Donnell, Patricia  
 Okada, Yasuyoshi  
 Okubo, Takeyuki  
 Ono, Wataru  
 Orbasli, Aylin  
 Orive, Olga  
 Pant, Smriti  
 Park, Hyunuk  
 Patricio, Teresa  
 Phillips, Peter  
 Pique Gascon, Marc  
 Poincheval, Philippe  
 Potts, Judith  
 Potts, Andrew  
 Rahrig, Max  
 Rice, Zach  
 Rii, Hae-Un  
 Ross, Susan  
 Rourke, Grellan  
 Rush, Virginia  
 Santana Quintero, Mario  
 Semiz, Nisa  
 Shaffrey, Grainne  
 Sharifov, Rakhmat  
 Shim, Hyesung  
 Simon, Jean-Christophe  
 Sinding-Larsen, Amund  
 Singh, Savitri  
 Stanziano, Lorenza  
 Stoll, Martijn  
 Tremblay, Lara  
 Valabregue Florence  
 Van Emstede, Charlotte  
 Van Hees, Rob  
 Van Schaik, Henk  
 Vargas, Amilcar  
 Villalba Montaner, Clara  
 Won Cho, Doo  
 Yaning Yen, Alex  
 Yano, Kazuyuki  
 Yosof Alaidaroos,  
 Mohammad  
 Young, Daniel  
 Yu, Sinite  
 Zepeda, Maria  
 Et plusieurs donateurs  
 anonymes!